

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7843
7 avril 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 7 AVRIL 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la grave situation que créent, à la frontière israélo-syrienne, les actes répétés d'agression et de provocation des forces armées syriennes.

Le 2 avril, des positions militaires syriennes situées à proximité de la frontière ont ouvert le feu sur un tracteur opérant dans l'un des champs appartenant au village agricole de Ha'on, dans le secteur méridional de la zone démilitarisée.

Le 3 avril, des coups de feu ont de nouveau été tirés dans le même secteur, mais cette fois à l'aide d'armes plus lourdes, notamment de pièces d'artillerie.

Dans l'un et l'autre cas, Israël a saisi la Commission mixte d'armistice d'une plainte et a demandé une enquête.

Le champ en question est depuis très longtemps régulièrement cultivé par les Israéliens. Quoi qu'il en soit, le fait d'ouvrir le feu sur des civils israéliens se livrant à une activité dans la région frontalière constitue une violation flagrante de la Convention d'armistice général et des engagements maintes fois pris par les autorités syriennes d'appliquer un cessez-le-feu inconditionnel.

Aujourd'hui 7 avril, à 9 h 45, une mitrailleuse lourde a ouvert le feu, à partir de positions syriennes, sur des gens qui travaillaient dans les champs de Ha'on, cultivés depuis des années. Un peu plus tard, des tanks et des mortiers lourds syriens ont également ouvert le feu et un certain nombre d'obus sont tombés dans le village israélien de Tel Katzir. On a riposé, du côté israélien, par un tir de défense.

Un cessez-le-feu, organisé par les observateurs militaires des Nations Unies, est entré en vigueur à 11 h 45. Cinq minutes plus tard, le cessez-le-feu a été rompu par un nouveau tir syrien également dirigé contre les gens qui travaillaient dans les champs de Ha'on. Deux tracteurs ont été atteints et abandonnés. Après que les tirs d'artillerie, de mortiers et de mitrailleuses se furent poursuivis pendant

près de deux heures, à partir des positions syriennes se trouvant sur les hauteurs qui surplombent la région, les avions israéliens sont finalement entrés en action à 13 h 30 et ont réduit au silence trois positions syriennes d'où partait le feu. Des avions syriens ont tenté d'intercepter les appareils israéliens et deux MIG 21 syriens ont été abattus.

A 14 h 55, quatre MIG syriens ont pénétré dans l'espace aérien d'Israël, au-dessus de la région du Lac de Tiberiade et ont été chassés par des avions israéliens.

A 15 heures, des positions syriennes ont déclenché un tir d'artillerie lourde contre les villages israéliens de Ein Gev, sur les rives du Lac de Tiberiade, et de Gadot, dans le secteur central de la zone démilitarisée. Ces positions syriennes ont également été réduites au silence par l'aviation israélienne.

A 16 heures, dans le secteur central de la zone frontalière, quatre MIG 21 syriens ont été interceptés par l'aviation israélienne. Un des avions syriens a été abattu et les autres se sont retirés.

A 16 h 25, des MIG 21 syriens ont de nouveau fait leur apparition au-dessus de la frontière et ont été interceptés par des avions israéliens. Trois appareils syriens ont été abattus.

Les pertes syriennes, au cours de ces rencontres aériennes, se sont élevées, dans la journée, à six MIG 21. Aucun appareil israélien n'a été perdu.

Les autorités israéliennes ont répondu de façon affirmative à toutes les propositions de cessez-le-feu des observateurs militaires des Nations Unies.

Les tirs syriens ont blessé deux Israéliens, dont l'un a ultérieurement succombé.

Dans des lettres récemment adressées au Président du Conseil de sécurité, le représentant permanent et le représentant permanent par intérim d'Israël ont fait observer que, par suite de l'obstruction faite par la Syrie et de son manque de coopération, peu de progrès avaient été enregistrés dans les entretiens sur les problèmes relatifs aux cultures dans la zone démilitarisée, et qu'il y avait eu une reprise des raids terroristes et de nouvelles menaces belliqueuses proférées par des porte-parole officiels syriens [voir les lettres du 10 février 1967 (S/7734), du 6 mars (S/7807), du 7 mars (S/7811) et du 24 mars (S/7835)]. La dernière reprise délibérée, par les forces armées syriennes, de tirs contre des villages agricoles

israéliens et contre ceux qui y travaillent, constitue un incident extrêmement grave qui met en danger la paix et la tranquillité dans la zone frontalière et dans la région.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité, comme document du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent d'Israël,

(Signé) Michel COMAY

